

MDP

Arrêté du Maire de Pompey

**Portant autorisation pour le stationnement d'un foodtruck le 3 juin 2023 devant le
Centre Socioculturel Jean Hartmann**

A-2023-022

Le Maire de la commune de Pompey,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1.

Vu le Code de la route.

Vu le Code de la voirie routière.

Vu les articles L.2121-1, L.2122-2 et L.2122-3 du Code Général de la Propriété des personnes Publiques (CG3P).

Vu la demande présentée par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, qui souhaite installer un foodtruck devant le Centre Socioculturel à l'occasion d'une manifestation organisée le 3 juin prochain,

Considérant que le foodtruck sera installé sur la parcelle communale cadastrée section AE n°156,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité de tous les participants à cette manifestation,

ARRETE

Article 1 : le samedi 3 juin 2023 de 7h00 à 16h00, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey est autorisée à installer un foodtruck sur la parcelle AE 156 située 59 avenue du Général de Gaulle à Pompey.

Article 2 : L'occupation s'effectuera à titre gratuit.

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver la parcelle en parfait état de propreté pendant et après la période d'occupation.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à la sécurité des participants autour du foodtruck lors de cette manifestation.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 6 : M. le commandant de la Brigade autonome de Frouard et la Police Intercommunale du Bassin de Pompey sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Notification sera faite à l'intéressé(e).

Fait à Pompey, le 19 mai 2023



Le Maire,

Laurent TROGRIC

Destinataires :

Monsieur le Commandant de la Brigade autonome
Police Intercommunale du bassin de Pompey
Recueil des actes administratifs
Affichage
Communauté de Communes du Bassin de Pompey

notifié le 22 mai 2023